

PROGRAMA VOLUNTARIOS PARA LA AMAZONIA (V-AMAZONIE)

Convocatoria de manifestaciones de interés para la selección de proyectos de acogida de Voluntarios Internacionales de Intercambio y Solidaridad (VIES).

1. CONTEXTE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Les forêts sont indispensables à la vie sur notre planète. Elles permettent un approvisionnement adéquat en eau douce, sont des réservoirs uniques de biodiversité et fournissent à de nombreuses populations des revenus et des moyens de subsistance. Aujourd'hui, les forêts font face à des pressions sans précédent exercées par les impacts conjugués du changement climatique et des activités anthropiques (pollution, activités intensives, déforestation, etc.).

L'Amazonie, premier bassin forestier du monde, est particulièrement fragilisée. La lutte contre la déforestation, la préservation de la biodiversité et la nécessaire adaptation des activités humaines sont au cœur des enjeux portés par **l'Organisation du Traité de Coopération Amazonienne**. De nombreux acteurs, publics ou de la société civile, construisent également quotidiennement des réponses au plus près des besoins, avec souvent des capacités à agir limitées.

La France est engagée pour la préservation des forêts primaires tropicales, particulièrement la forêt amazonienne. Cet engagement a été rappelé par le Président de la République française lors du sommet de l'OCTA à Belém en août 2023, et lors de sa visite d'Etat au Brésil en mars 2024. La France mobilise pour cela son soutien budgétaire et ses opérateurs.

Le **volontariat international d'échange et de solidarité** fait partie des instruments mobilisés par la France. Le volontariat permet de mobiliser des citoyens, particulièrement des jeunes professionnels, en soutien à des partenariats et à des projets de coopération internationale. Le volontariat contribue ainsi à renforcer les capacités d'agir. Les dispositifs de volontariat français permettent à la fois l'envoi de volontaires français à l'international mais aussi des volontariats « Sud-Sud », ou encore l'accueil de volontaires de nos pays partenaires du Sud en France.

France Volontaires, plateforme du volontariat international d'échange et de solidarité et opérateur du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a pour mission de promouvoir et d'accompagner le développement d'un volontariat de qualité. Dans le cadre de ses missions, France Volontaires porte des programmes permettant de renforcer la contribution du volontariat aux grands défis mondiaux. La préservation de la biodiversité, particulièrement des forêts primaires tropicales est une priorité. Ainsi France Volontaires porte depuis 2023 le programme « Volontaires pour la préservation des Forêts du Bassin du Congo » annoncé lors du One Forest Summit qui s'est tenu à Libreville (Gabon).

Le programme « Volontaires pour l'Amazonie », vient donc renforcer la contribution du volontariat français à l'enjeu de préservation des forêts primaires par un soutien aux acteurs des pays du bassin amazonien. Prévu pour une durée de 30 mois, le programme est mis en œuvre par France Volontaires avec un soutien financier de la Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DGM/DCTCIV) du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. Les pays ciblés sont la **Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Pérou, ainsi que la France hexagonale et les territoires d'outre-mer.**

D'une durée de 30 mois, le programme prévoit de :

- **Mobiliser au moins 50 volontaires** en soutien à des initiatives impactantes portées par les organisations de la société civile dans les pays du bassin amazonien ;
- **Renforcer les capacités et la mise en réseau de 100 organisations de la société civile** agissant en faveur de la préservation de la forêt Amazonienne ou en soutien des communautés locales et des peuples autochtones.

Le 1er Appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé en 2025, a permis la sélection de 49 missions de VSI, VSI-R et de VEC. Ainsi, au 30 avril 2026, **36 volontaires** sont sur le terrain, 7 sont en recrutement ou en formation avant leur départ, et 6 ont achevé leur mission.

Ce second AMI ouvre le programme V-Amazonie au Service Civique International (SCI), y compris en réciprocité, et constitue un levier stratégique important. Il vise à renforcer l'impact du programme en prolongeant la dynamique portée par les volontaires déjà engagés, grâce à une présence accrue auprès des communautés et à une mobilisation citoyenne élargie. L'intégration du SCI permettra également de développer la réciprocité, en accueillant en France des jeunes issus des pays amazoniens, consolidant ainsi les partenariats et enrichissant les échanges interculturels. Dans ce cadre, trois dispositifs peuvent être mobilisés pour ce second AMI :

- **Le Service Civique International (SCI)** : Le service civique est un volontariat d'initiation, à destination des jeunes pour la réalisation de missions d'intérêt général. Peuvent accueillir un jeune en Service Civique un large éventail de structures, y compris des structures d'accueil hors de France non agréées, à la condition que la mission soit mise en œuvre par l'intermédiation d'une structure agréée. Si la structure agréée n'est pas identifiée au moment du dépôt du projet, France Volontaires effectuera la mise en relation.
- **Le Service Civique de Réciprocité (SCR)** : Le Service Civique international est ouvert au principe de réciprocité, permettant à des jeunes issus de pays accueillant des volontaires français de venir réaliser une mission en France.
- **Le Volontariat d'Echange et de compétence (VEC)** : Le volontariat d'échange et de compétence est porté par certaines associations membres de France Volontaires. Il s'agit pour un volontaire avec plus d'expérience professionnelle d'apporter son expertise à une structure qui l'accueille pour une mission de courte durée.

Un tableau récapitulatif est disponible en [annexe](#).

TERMES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objectifs	Identifier les organismes désireux d'accueillir des volontaires internationaux d'échanges et de solidarité dans le cadre de leurs projets portant sur la préservation des forêts dans les pays du bassin amazonien.
Organismes éligibles	Sont éligibles à cet AMI : <ul style="list-style-type: none"> • Les organismes membres de France Volontaires ; • Tout organisme à but non lucratif porteur de projets en lien avec la géographie et la thématique du programme.
Cadre du programme	<p><u>Un cadre opérationnel structuré autour :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • D'un comité de pilotage associant France Volontaires, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, les partenaires du programme. Ce comité de pilotage est l'instance d'instruction et de validation des orientations du programme. Il assure également la sélection des projets de mission. • D'une démarche d'animation et de renforcement des capacités des acteurs et des volontaires qui sera déployée par France Volontaires et ses partenaires dans chacun des pays du programme. <p><u>Géographie :</u></p> <p>Les missions proposées dans le cadre de cet AMI devront se dérouler en France (hexagonale et dans les départements d'outre-mer situés dans les Caraïbes et en Guyane), en Bolivie, au Brésil, en Colombie, en Équateur, au Guyana, au Pérou et au Suriname.</p> <p>Le déploiement des volontaires sera soumis au respect des recommandations sécuritaires du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/</p> <p><u>Thématiques des missions de volontariat :</u></p> <p>Les missions des volontaires devront être orientées autour des thématiques suivantes :</p> <p>Valoriser la forêt : valorisation locale des produits forestiers non-ligneux (PFNL), mises en place d'activités alternatives au braconnage et à la déforestation, accompagnement des communautés forestières, gestion durable des ressources, valorisation des savoirs ancestraux des populations autochtones, agroforesterie...</p>

Restaurer la forêt : activités de reboisement, lutte contre la déforestation, restauration des terres, solutions basées sur la nature, plaidoyer national et international etc.

Protéger la forêt : gestion concertée des parcs naturels et des zones de protection, écotourisme responsable (auprès d'organismes à lucrativité nulle ou limitée – ESS), lutte conflits hommes faunes, implication des communautés locales et des populations autochtones (CLPA), sensibilisation à la déforestation et aux enjeux climatiques liés à la forêt, appui au développement d'activités génératrices de revenus "innovantes" alternatives pour éviter l'exploitation de la forêt (auprès d'organismes à lucrativité nulle ou limitée – ESS), etc.

Une intégration de **thématiques transversales** sera particulièrement appréciée : participation de la jeunesse, genre et droit des communautés locales et des populations autochtones (CLPA), lien entre la recherche et la société civile.

Les missions pourront être dites d'appui (renforcement des capacités, plaidoyer, appui à la communication, à la structuration et à la recherche de financement auprès de structures en lien avec les thématiques) ou axées sur la mise en œuvre concrète de projets en lien avec les thématiques retenues (assistance technique, gestion de projet, actions dans les communautés etc.).

Calendrier :

Selon les projets, le démarrage des missions pourra être envisagé à compter de septembre 2026 selon les délais nécessaires à leur construction. L'ensemble des missions devront être terminées avant le mois de juillet 2027 ;

Communication, évaluation :

Communication :

Un plan de communication permettant de valoriser le programme et ses résultats sera déployé. Il s'appuiera notamment sur la création d'une identité visuelle, la production/diffusion de portraits de volontaires et de témoignages d'acteurs sur les supports digitaux (sites internet, réseaux sociaux, etc.). Un évènement de lancement et un évènement de clôture (essaimage) seront également organisés.

Evaluation

Une évaluation externe du programme sera réalisée afin de vérifier la pertinence du programme et l'efficacité/efficience de sa mise en œuvre. Cette évaluation devra formuler des recommandations pour une

	prolongation du programme et la mobilisation de nouveaux partenaires financiers complémentaires.
Modalités de participation	Les organismes sont invités à manifester leur intérêt en renseignant le formulaire en ligne . Il est possible de proposer plusieurs missions sur plusieurs dispositifs.
Critères de sélections et engagements attendus	<p><u>Critères de sélection :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La qualité de la mission proposée (cohérence avec la thématique du programme, objectifs, positionnement et plus-value de la mission au sein de l'organisation, modalités d'accompagnement, articulation et complémentarité avec d'autres dispositifs de volontariat) ; • La création de nouveaux projets d'accueil de volontaires ; • La capacité d'accueil et d'accompagnement du volontaire ; • Complémentarité entre les dispositifs mobilisés ; • Le calendrier proposé ; • La capacité à apporter le cofinancement <p><u>Engagements attendus des lauréats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'engagement à formuler sous forme de fiche de mission les objectifs et modalités de la mission de manière claire et rapide ; • L'engagement à participer efficacement à la constitution du dossier administratif nécessaire à la demande de visa du volontaire ; • L'engagement à suivre les formations nécessaires à l'accueil d'un volontaire ; • L'engagement dans l'accompagnement de la mission du volontaire ; • Capacité à gérer le suivi administratif et financier inhérent à l'accueil et à la mission du volontaire ; • La capacité à couvrir le cofinancement et les frais de fonctionnement du volontaire ; • Une implication dans les espaces d'échanges du programme ; • Une contribution à la communication du programme ; • Une contribution à l'évaluation du programme.

2. ELEMENTS BUDGETAIRES

Pour la mise en œuvre des missions, les structures lauréates bénéficieront des financements prévus dans le cadre réglementaire du dispositif Service Civique. A cela s'ajoutera le soutien financier du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, géré par France Volontaires dans le cadre du programme.

Une participation financière est attendue de la part des structures d'accueil bénéficiaires des projets pour la prise en charge du billet d'avion aller-retour et du visa du volontaire, son hébergement pendant la mission et sur une partie des frais d'accompagnement, soit environ 30 % du coût total de la mission.

Dans tous les cas, **les coûts afférents au fonctionnement du volontaires (espace de travail, déplacements dans le cadre de la mission, équipements informatiques, etc.) seront à la charge de la structure lauréate.**

Le tableau ci-dessous précise les coûts unitaires moyens **estimés** de mobilisation pour une mission, selon le dispositif et la répartition des co-financements. Ces montants sont indicatifs et peuvent être amenés à évoluer suivant le périmètre de mise en œuvre de chaque mission.

	SCI 7mois	SCR 7 mois	VEC 3 mois max
Coût estimé d'un volontaire	11 963 €	13 148 €	5000€
Montant pris en charge dans le cadre du financement statutaire	5 563 €	4 394 €	N/A
Co-financement apporté par le programme	3 200 €	4 376 €	3500€
Cofinancement à apporter par la structure d'accueil	3 200 €	4 376 €	1500€

Chaque mission fera l'objet d'une convention signée entre les parties précisant les rôles et responsabilités de chacun quant à l'organisation et la réalisation de la ou des mission(s). Il ne pourra y avoir ni déploiement ni prise en charge de la moindre dépense par le programme tant que cette convention ne sera pas signée par chacune des parties.

3. CALENDRIER INDICATIF

21/05/2026 : Publication de l'appel à manifestation d'intérêt

01/07/2026 : 1er comité de sélection

31/08/2026 : Clôture de l'appel à manifestation d'intérêt

Septembre 2026 : Comité de sélection final

4. POUR CANDIDATER

Compléter le formulaire en ligne : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/appel-a-manifestation-d-interet-du-programme-volon>

Il vous sera demandé de :

1. Présenter votre structure et définir une personne référente ;
2. Pour chaque mission, préciser :
 - a. La thématique visée et son adéquation avec le programme ;
 - b. Le pays et la ville de déploiement ;
 - c. Pour chaque mission : le projet d'accueil, les objectifs de la mission de volontariat, les moyens mis à disposition, le profil attendu, la date souhaitée pour le déploiement.
 - d. L'organisation de l'accueil du volontaire
 - e. Le cadre partenarial de la mission ;

Vous pourrez déposer plusieurs missions, sur plusieurs dispositifs.

Pour toute demande relative à ce questionnaire merci d'envoyer un courriel à : amazonie@france-volontaires.org .

ANNEXE 1 : ZONES NON-ELIGIBLES AU DEPLOIEMENT DE VOLONTAIRES

Tout déploiement de volontaires relevant des dispositifs français est soumis au respect du cadre sécuritaire et aux recommandations du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Pour plus d'information, se référer au site internet au lien suivant : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/information-par-pays>

Le déploiement de volontaires n'est pas autorisé dans les zones classées rouges par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Les missions en zone orange devront être soumises à l'accord des ambassades de France.

Zones de vigilance en Bolivie



Ministère de l'Europe et des affaires étrangère le 20/05/2026.

Cette carte est susceptible d'évoluer. Pour la dernière version à jour, visitez le site internet : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/information-par-pays>

Zones de vigilance en Colombie



Ministère de l'Europe et des affaires étrangère le 20/05/2026.

Cette carte est susceptible d'évoluer. Pour la dernière version à jour, visitez le site internet : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/information-par-pays>

Zones de vigilance en Equateur



Ministère de l'Europe et des affaires étrangère le 20/05/2026.

Cette carte est susceptible d'évoluer. Pour la dernière version à jour, visitez le site internet : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/information-par-pays>

Zones de vigilance au Guyana



Ministère de l'Europe et des affaires étrangère le 20/05/2026.

Cette carte est susceptible d'évoluer. Pour la dernière version à jour, visitez le site internet : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/information-par-pays>

Zones de vigilance au Suriname



- Formellement déconseillé
- Vigilance renforcée
- Déconseillé sauf raison impérative
- Vigilance normale

Ministère de l'Europe et des affaires étrangère le 20/05/2026.

Cette carte est susceptible d'évoluer. Pour la dernière version à jour, visitez le site internet : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/information-par-pays>

Type de volontariat	Volontaire en Service Civique International	Volontaire en Service Civique de Réciprocité	Volontaire d'Echange et de Compétences (VEC)
Durée de la mission dans le cadre du programme	7 mois maximum	7 mois maximum	3 mois maximum
Pays de déploiement de la mission	Bolivie Brésil Colombie Equateur Guyana Pérou Suriname	France (hexagonale et dans les départements d'outre-mer situés dans les Caraïbes et en Guyane)	Bolivie Brésil Colombie Equateur Guyana Pérou Suriname
Nationalité du volontaire	Français ou étrangers résidant en France (vérifier la liste des titres de séjour sur le site de l'Agence du service civique)	Bolivienne, Brésilienne, Colombienne, Equatorienne, Guyanienne, Péruvienne, Surinamaïse	Toutes
Type de mission/profil du volontaire	Jeunes de 18 à 25 ans (jusqu'à la veille du 26 ^{ème} anniversaire), élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ; Sans condition de diplôme, d'expérience professionnelle ou de formation préalable.		Missions courtes mobilisant des experts. Profils seniors, voire retraités.
Modalité de mise en œuvre	Portage administratif du contrat par un organisme agréé. Si la structure agréée n'est pas identifiée au moment du dépôt, France Volontaires effectuera la mise en relation.		Des structures spécialisées sont membres de France Volontaires et pourront se charger du recrutement et du portage administratif.